

BRUXELLES

L'abattage de la fresque Annie Cordy à Laeken : un spectacle tragicomique en 7 actes

"Le spectacle organise avec maîtrise l'ignorance de ce qui advient, et tout de suite, après l'oubli de ce qui a pu quand même en être connu." (1)

Acte 1

L'inauguration de la fresque Annie Cordy, un spectacle festif et populaire

"Merci à tous. Et BRAVO à l'artiste (...). Que de belles émotions je garde au cœur. Merci encore. (signé) Annie."

C'est par ces mots, que la chanteuse, meneuse de revue et actrice laekenoise Annie CORDY, visiblement très émue, remercia la Ville de Bruxelles pour son hommage rendu en juillet 2018 à l'occasion de ses 90 ans.



En effet, un petit parc communal (au Parvis Notre-Dame à Laeken) est inauguré le 8 juillet 2018 en l'honneur de l'artiste. Celle-ci était née et a grandi à deux pas de ce parc, ayant fréquenté les lieux que tant de nos riverains connaissent : l'école communale, l'église sur le Parvis, l'avenue de la Reine, etc. Une fresque (peinture murale) aux couleurs pop années '70, représentant Annie CORDY, réalisée par l'artiste bruxellois Pierre COUBEAU (signée FSTN), orne le parc. Elle est apposée sur un petit bâtiment blanc actuellement désaffecté.

L'inauguration du parc et de la fresque se déroulent dans une ambiance festive et bon enfant... en présence des

élus de la Ville de la Bruxelles, des admirateurs de la chanteuse, des riverains et de tant d'autres. Une petite fanfare bien bruxelloise anime l'ambiance sous un soleil radieux. Flashes et cotillons : ce jour sera, à tout jamais, gravé dans la mémoire des habitants du quartier et de ses admirateurs. N'est-ce finalement pas ce que recherchait la Ville de Bruxelles ?

Le lendemain, Annie CORDY reviendra *incognito* dans son parc pour s'imprégner de l'espace et de sa fresque, loin des caméras et du beau monde, comme elle l'expliqua aux riverains qui la croisèrent furtivement (2).

Le 4 septembre 2020, Annie CORDY décède en France et y est enterrée, elle avait 92 ans. Bouleversés par la nouvelle, spontanément les riverains et admirateurs de l'artiste viennent déposer des bouquets, fleurs, bougies et petits mots devant sa fresque. Le bourgmestre PS de la Ville de Bruxelles, Philippe CLOSE, viendra un matin déposer un bouquet de fleurs au nom de la Ville. Une photo sur 'Twitter' immortalisera ce geste solennel (3).

Acte 2

Bon, assez rigolé ! La fresque d'Annie DOIT être abattue

C'est au détour d'un échange avec la Ville de Bruxelles portant sur une prochaine rénovation du parc Annie Cordy que les riverains apprennent, fin 2020, que le petit bâtiment blanc sur lequel est apposé la fresque Annie Cordy va être abattu... entraînant donc la fresque.

Etonnés par cette nouvelle, les riverains se mobilisent pour proposer un plan de sauvetage de la fresque actuelle. Après tout, cette fresque est le cadeau d'anniversaire de la Ville de Bruxelles à Annie CORDY pour ses

90 ans, et qu'elle aura vu de ses propres yeux. Quelle idée saugrenue de vouloir donc abattre cette fresque, surtout que, depuis le décès de la chanteuse, ce lieu est devenu un lieu de recueillement pour les riverains, admirateurs et attire la curiosité des touristes.

Les riverains réunis sous le groupe *'Les Amis du Parvis de Laeken'* proposent donc à l'échevine de la Culture Delphine HOUBA (PS) et à l'échevin de la Participation et de la Rénovation urbaine PINXTEREN (ECOLO) un plan de sauvetage de la fresque, croquis à l'appui, avec deux options. Soit



Un échevin de la participation à condition qu'elle soit conforme aux intentions de la Ville

de conserver uniquement le mur qui porte la fresque (abattant le reste du petit bâtiment) et d'y installer une corniche, un banc, des encastrés de lumière et une plaque d'hommage. L'autre option consiste à rénover la bâtisse pour en faire une guinguette de quartier, sauvant ainsi la fresque et en y donnant un nom 'clin d'oeil' tel 'Au Cordialement' ou 'Chez Annie'.

Les riverains sont confiants que leur projet recevra une écoute active des élus de cette majorité dite 'progressiste', dès lors que l'accord de majorité de la Ville de Bruxelles vise à encourager la participation des citoyens. La Ville part, en effet, du constat que *"les habitants sont les mieux placés pour connaître les besoins de leur quartier"*. En outre, ce même accord de majorité indique sa préférence

pour la rénovation des bâtiments au lieu de leur destruction, et ce, pour des raisons écologiques (4).

Tout est donc aligné pour sauver la fresque Annie Cordy : le côté 'évident' d'un sauvetage, des élus ouverts aux initiatives locales, un accord de majorité attentif aux besoins des habitants, la primauté de la rénovation sur la destruction et une fresque inaugurée, en 2018, par la Ville. Enfin, des travaux au parc qui sont loin d'avoir commencé. On parle, en grec, du moment '*Kairos*' : « l'instant » de l'opportunité, car les éléments principaux pour faire basculer la décision sont réunis à ce moment présent.

Acte 3 Un coup tordu dans le parc Annie Cordy

De retour à Laeken, la Ville accusera assez rapidement une fin de non-recevoir au projet de sauvetage de la fresque, car le bâtiment contiendrait de l'amiante rendant, selon les échevins, le sauvetage de la fresque impossible et la situation dangereuse pour notre santé. Bref, un gros problème de santé publique apparaît subitement alors qu'au moment de l'inauguration du parc et de la fresque, la Ville avait soigneusement caché le caractère temporaire de la fresque et l'amiante. Merci la comm'.

En outre, ce petit bâtiment blanc doit dégager pour 'ouvrir' le parc, permettant d'installer... une serre urbaine de production agricole de 450-500 m² qui répondrait à une demande de quartier, demande entérinée dans le cadre du 'contrat de quartier Bockstael' (programme pluriannuel visant à rénover des quartiers en tenant compte des besoins des habitants). Bref, le petit bâtiment blanc portant le portrait de Tata Yoyo doit partir à coups de pelleuse et tant pis pour le cadeau d'anniversaire de la chanteuse et la fête populaire en 2018, tant pis pour les envies des riverains et la mémoire de quartier.

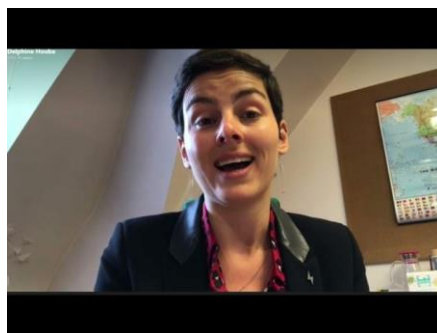
Mais où sont donc passés les élus communaux qui se sont empressés de prendre des photos avec Annie CORDY (bousculant au passage des

riverains) lors de l'inauguration de son parc ... trois mois avant les élections communales d'octobre 2018 ?

L'Hôtel de Ville joue donc avec la peur en agitant le 'mot magique' : l'amiante. Les riverains, après avoir obtenu le rapport technique, ne peuvent que constater que cet amiante n'empêche nullement le sauvetage de la fresque dès lors que l'amiante se trouve dans ses emplacements habituels : fenêtres, toiture, isolation, etc. du petit bâtiment. Rien de dramatique vu que la Ville de Bruxelles fait régulièrement procéder, et avec réussite, à des gros travaux de désamiantage dans ses gros bâtiments (dont l'ancien bâtiment Dexia, rue de Ligne, un véritable gouffre à amiante).

Et, selon les entrepreneurs, ouvriers et architectes qui font partie du groupe '*Les Amis du Parvis de Laeken*', en cas de destruction du petit bâtiment, l'entrepreneur devra (au regard de la législation) soigneusement désamianter la bâtisse avant de pouvoir l'abattre ! A ce moment-là, il suffira d'appuyer sur la touche 'pause' de la pelleuse, conserver donc le mur portant la fresque et l'enduire. CQFD ?

Pas pour la Ville qui n'en démord pas mais... ne produit aucun rapport technique permettant le sauvetage de la fresque (ou même de la bâtisse). La Ville ne donnera pas suite aux nombreuses demandes des riverains de nommer un expert neutre et impartial pour évaluer la situation, sur place, et/ou mener une expertise contradictoire/conjointe avec les experts du groupe des riverains. Aux dernières nouvelles, l'échevine PS de la culture Delphine HOUBA affirme maintenant



Une échevine qui retourne sa veste et qui en rigole ! Merci pour le respect !

que le bâtiment est 'instable' alors qu'il est... sans étage et de construction solide : les bonnes années '60.

Certes, la Ville propose d'installer une nouvelle oeuvre d'art en hommage à Annie CORDY, ailleurs dans le parc. Cette proposition ne convainc pas les riverains pour trois raisons. D'abord en raison du caractère symbolique et émotif de la fresque actuelle qui renvoie à la fête de 2018 où les riverains étaient présents... invités par la Ville. Ce moment est gravé dans le cœur des riverains et admirateurs d'Annie CORDY. Ce n'est pas bien difficile à comprendre. Ensuite, les propositions de la Ville n'ont pas le même rendu dans le parc, car elle serait placée sur le côté du parc et peu visible. La fresque actuelle est, en effet, solaire par son emplacement au milieu du parc. Enfin, depuis quand détruit-on un cadeau d'anniversaire offert à une grande artiste de la francophonie ?

Acte 4 La décence commune des gens ordinaires

Les riverains, dont bon nombre sont issus de milieux modestes et des habitants des logements sociaux proches du parc, ne comprennent tout simplement pas le manque de respect de la Ville de Bruxelles à l'égard d'Annie CORDY. Cette attitude des pouvoirs publics, qui refusent de débattre de la fresque avec les riverains sur la place publique, choque profondément les habitants. Couplée à l'installation d'une serre urbaine agricole, elle heurte le sens commun des habitants qui n'ont jamais demandé une telle installation et la perçoivent comme une 'colonisation de leur monde vécu' (5).

L'écrivain britannique George ORWELL (auteur du roman *1984*) constatait, en effet, l'existence d'un sens moral inné du peuple : la décence commune des gens ordinaires. Soit une honnêteté des mœurs, un bon sens fondé sur le quotidien (souvent difficile) des personnes, une solidarité dans les actes entre personnes de milieux modestes, un code moral teinté de bon sens de ce qui 'se fait' et de 'ce qui ne se fait tout simplement pas'.

Pas besoin d'avoir des grands diplômes ou d'avoir fait des études sur l'économie sociale pour comprendre cela (6).

Faut-il comprendre les enjeux actuels autour de la rénovation du parc Annie Cordy et du sauvetage de sa fresque comme le reflet d'une lutte sociale : une 'culture populaire' contre une 'culture élitiste' qui cherche à imposer, d'en haut et de l'extérieur, une serre urbaine agricole ?

Toujours est-il que, face au refus de la Ville de sauver la fresque, les riverains lancent une pétition sur internet (7) et une en version papier permettant aux riverains non numérisés et socialement fragilisés de participer à la chose publique en droite ligne de ... l'accord de majorité de la Ville de Bruxelles que les élus ont, décidément, tant de peine à appliquer.

Acte 5 A qui sert la serre ?

Une immense serre urbaine de production agricole sera donc installée dans un parc Annie Cordy rénové avec une plaine de jeux, mais aucun riverain n'a eu connaissance de l'installation d'une telle serre urbaine et aucun processus participatif n'a eu lieu avec les habitants pour définir leurs besoins éventuels et les modalités de la future plaine de jeux.

Les riverains ont, en effet, consulté les différents procès-verbaux du 'contrat de quartier Bockstael' dès lors que la rénovation du futur parc s'inscrit dans ce cadre (cinq années disponibles sur le site de la Ville de Bruxelles). Après de multiples recours auprès de la Commission d'accès aux documents administratifs (tant bruxelloise que fédérale), ils obtiendront aussi des procès-verbaux 'internes' aux pouvoirs publics -impliquant également BELIRIS (administration fédérale) qui intervient financièrement dans la serre urbaine et désigné maître d'ouvrage du projet.

Le problème ? La serre urbaine agricole aura une taille d'environ 450-500 m² et constitue le projet phare de la rénovation du futur parc, mais elle n'apparaît dans aucun PV 'contrat de

quartier', PV qui sont pourtant censés fidèlement refléter l'évolution du contrat de quartier dont ses projets abordés ou approuvés par un comité composé d'habitants, associations, pouvoirs publics (nommés au moment du lancement du contrat de quartier, soit vers 2012-2013).

Était cependant prévu d'installer des potagers collectifs, ce qui diffère d'une énorme serre urbaine de production agricole avec commerce HORECA(8). La serre urbaine n'apparaît pas non plus dans le dossier constitutif du contrat de quartier ni dans le 'dossier de candidature' (soit en 2012-2013) que la Ville de Bruxelles a introduit auprès de la Région bruxelloise pour obtenir des fonds publics.

Le mystère se lève : dans les PV 'internes' -obtenus grâce aux recours auprès de la CADA- il apparaît que « *la serre urbaine répondrait à un grand intérêt des proches habitants, notamment ceux impliqués dans des projets de petits espaces verts ('pocket park') à Laeken* ».

Or, le miniparc à deux pas de la future serre urbaine a tourné au fiasco. Abandonné, il devint pendant de nombreuses années un dépotoir et un lieu pour fumer des pétards (un sofa usé, pour les besoins de la cause, avait été installé), et ce en raison de la sociologie du quartier : peu d'intérêt pour l'agriculture urbaine, d'autres préoccupations sociales, petite criminalité, etc.

L'architecte du groupe MSA-NEY, qui n'a jamais rencontré 'Les Amis du Parvis' -malgré notre invitation-, pousse à fond pour son projet, trouvant que cela 'serait bien pour notre quartier'. Pareil pour les paysagistes de 'BLOC Paysage', qui sont parfaitement informés que l'expérience du miniparc a été un fiasco malgré leur implication. Ces deux bureaux ne sont pas du tout établis dans notre quartier, ni à Laeken, renforçant le décalage du projet avec les habitants.

La Ville a donc été interpellée pour qu'elle communique PV, dépliants, invitations officielles de ces fameuses réunions où les habitants (impliqués

ou non dans le 'pocket park') se seraient exprimés sur le besoin d'une telle serre urbaine...

La réponse de la Ville fut très courte : "*Les documents demandés n'existent pas*".

Acte 6 Et pendant ce temps, le sac- cage du patrimoine continue

Les riverains ne sont pas au bout de leurs découvertes quant à ce projet de rénover le parc. Outre donc que la fresque Annie Cordy doit être abattue, une serre urbaine sera installée sans que tous les habitants aient été sondés s'ils voulaient oui/non une telle installation, apparaît une troisième bizarrerie.



Le splendide réverbère en bronze, à l'entrée du Passage

Non loin du parc Annie Cordy, se trouve le magnifique Passage Chambon (1913) en style éclectique de l'architecte Alban CHAMBON qui est, depuis des années, dans un état déplorable : colonnes en pierre bleues manquantes, éléments décoratifs d'époque abimés, réverbère d'époque en fonte abîmé et à l'abandon, etc. Ne parlons pas des graffitis, pavés manquants, matelas et encombrants

abandonnés. Ce lieu est pourtant très fonctionnel, permettant le passage des piétons et des cyclistes entre la rive droite et la rive gauche de l'avenue de la Reine (les rails de chemin de fer traversent le site). En outre, ce lieu est protégé par un arrêté de classement de la Région bruxelloise daté de 2007.

Sa rénovation était bien prévue dans le cadre du 'contrat de quartier Bockstael'... mais en raison de problèmes d'infiltrations d'eau le budget de sa rénovation a été transféré vers "autre chose", la rénovation du parc Annie Cordy.

Soyons clairs : un tel transfert d'argent du poste A vers le poste B n'a rien d'illégal. Mais ne soyons pas, non plus, dupes: le subsidé BELIRIS prévu pour financer la rénovation du Passage Chambon coïncide avec le coût de l'installation de la serre urbaine agricole, soit 500.000 - 600.000 euros... également un subsidé BELIRIS.

Il faut également ajouter environ 115.000 euros de frais annuels pour le fonctionnement de cette serre, à charge cette fois de la Ville de Bruxelles (déjà fort endettée), c'est-à-dire ses habitants.

La Ville argüe donc que le Passage Chambon connaît des problèmes récurrents d'infiltrations d'eau et donc qu'une rénovation entière du site serait un contresens tant que ces problèmes d'eau n'ont pas été résolus. Logique, mais en quoi cela empêche d'avancer sur la partie du site qui n'est pas concernée par ces problèmes d'eau -dont le réverbère d'époque ?

Les riverains ont accédé à des échanges de correspondances entre INFRABEL et la Ville (les deux autorités responsables du site classé). Il ressort, photo à l'appui, que des très gros travaux ont été réalisés par INFRABEL, **avant** le transfert budgétaire de la rénovation du lieu vers le parc, pour mettre fin au problème d'eau. Et, selon INFRABEL, l'humidité actuelle du lieu résulte simplement d'un phénomène naturel de condensation, habituel dans des tunnels, etc. Bref, toujours de quoi reporter *sine die* la rénovation du Passage Chambon ?

En date du 1er octobre 2021, la Ville de Bruxelles et INFRABEL ont été mis en demeure par la Région bruxelloise de remettre le site en état 'dans les meilleurs délais' du fait de son classement. Des amendes administratives sont émises en cas de non-rénovation du lieu selon le CoBAT (code bruxellois de l'aménagement du territoire)... C'est donc le même contribuable qui passera à la caisse pour payer ces amendes, alors qu'il réclame depuis des années la rénovation du lieu!

INFRABEL estime avoir donc fait sa part du travail, preuves à l'appui, mais la Ville de Bruxelles ?

En tous les cas, les moyens publics considérables de la Ville (budget, temps, expertise, fonctionnaires) mis sur un projet de serre urbaine qui n'intéresse pas les riverains, ces moyens étalés sur des années, auraient pu servir à avancer et terminer la rénovation du Passage Chambon...

Acte 7 Paroles, paroles, paroles ... Caramel, bonbon et chocolat

L'accord de majorité de la Ville de Bruxelles a beau faire 174 pages, la gestion de la rénovation du parc Annie Cordy met en avant l'absurdité des situations et positions de chacun et des incohérences flagrantes : la participation que la Ville ne veut absolument plus quand les riverains 'posent trop de questions', la confusion orwellienne que la Ville opère entre la 'participation' et la 'ratification' vidant le sens des mots. Les riverains sont, en effet, juste bons à ratifier -et critiquer à la marge- les décisions d'en haut. Les autorités parlent aussi de faire de l'écologie (...semi-industrielle) avec une serre, mais on rase des potagers dont les surplus sont distribués aux habitants des logements sociaux faisant ainsi le lien entre convivialité-sobriété-écologie-social. Et on abattra, fort probablement, des arbres pour rénover le parc...

Notons aussi : des architectes qui savent que le miniparc avoisinant le futur parc a viré au fiasco mais poussent à fond pour leur projet de serre urbaine... Une échevine socialiste de

la culture qui abat la populaire fresque d'Annie CORDY au lieu de se couper en quatre pour la sauver. Un échevin ECOLO qui, du fait de sa double casquette de la participation et de la rénovation urbaine, tue dans l'oeuf toute proposition de participation qui irait à l'encontre du projet d'installer une serre urbaine. Et qui, par ailleurs, a l'air de trouver tout à fait normal que la serre urbaine soit ainsi imposée malgré des grands discours que les habitants sont les mieux placés pour parler de leur quartier. Puis, une échevine du parti 'Change Brussels' (Ans PERSOONS, socialiste flamande)



Une échevine pas très proactive...

chargée de l'urbanisme qui ne semble pas très pressée de mettre fin à la dégradation continue du Passage Chambon, un site pourtant classé. Pas très 'change' de laisser ainsi une telle infraction urbanistique... Enfin, une Ville qui, au décès d'Annie CORDY, dépose des fleurs en hommage devant sa fresque mais refuse de donner du poids à l'argument des riverains que cette fresque soit, désormais, devenue un lieu d'hommage et donc à pérenniser ...

Face aux critiques, les élus et leurs apparatchiks ressortent la rhétorique habituelle qu'il faut entrer dans le XXIe siècle et que les critiques du projet de rénover le parc relèvent d'une mentalité passée, soit du XXe siècle. On ne sait jamais si leur XXe siècle désigne celui de Trump, d'Angela Merkel ou du bling bling Ronaldo, ni si notre XXe siècle (imputé) désigne celui de Hitler, de Michel Platini ou d'Hannah Arendt. Difficile de creuser cela durant les ateliers participatifs en mode 'zoom', excluant 80% des riverains...

Il est vrai que faire parler un homme politique et ses architectes de leurs projets pour notre quartier, c'est

comme demander à un garçon de restaurant si le menu est bon...

Tout ce spectacle digne d'une série B finit par miner la confiance des riverains dans les élus censés les représenter.

L'inauguration du parc Annie Cordy a eu lieu en juillet 2018, soit trois mois avant les élections communales. Les travaux du nouveau parc avec sa serre urbaine "*doivent absolument débuter en 2022*" nous expliquaient, nerveusement, les échevins visiblement pressés de conclure l'affaire. Pour que le parc leur serve, une nouvelle fois, de tremplin pour les élections communales, celles de 2024 ? Merci, Tata Yoyo.

Conclusion

En 1969, Neil Armstrong marcha sur la lune

Les 'Amis du Parvis de Laeken', face à ce constat accablant et ce triste spectacle, demandent des actions simples et de bon sens :

1. maintien de la fresque Annie Cordy actuelle. Au besoin nommer un expert objectif et impartial pour déterminer les modalités de sauvetage ;

2. la future plaine de jeux dans le parc communal Annie Cordy doit faire l'objet d'un (vrai) processus participatif permettant de récolter le besoin des riverains, et ce avant les travaux de rénovation ;

3. la serre urbaine agricole ne répond à aucun besoin ou demande des habitants. Ce projet doit donc être annulé et les fonds publics doivent être rapatriés vers des projets qui répondent aux vrais besoins des habitants. Au pire, le subsidé de BELIRIS pour cette serre est perdu 'pour de bon' mais ce n'est vraiment pas grave, car la dette colossale de l'Etat fédéral s'en trouvera allégée ;

4. la régularisation et valorisation des potagers actuels situés rue Tacquet et le long du chemin de fer et du parc ;

5. la rénovation du Passage Chambon dans les meilleurs délais. Son financement pourra se faire grâce aux économies réalisées par la non-installation de la serre urbaine agricole ;

6. un sérieux audit est nécessaire pour comprendre comment de telles décisions aberrantes et couteuses peuvent être prises alors que nous nous situons dans un contrat de quartier censé répondre aux besoins des habitants.

Enfin, que la Ville de Bruxelles mène des politiques 'pour et avec' ses riverains. Et non, comme elle le fait actuellement, 'contre' ses riverains pour leur présenter, ensuite, une facture salée. Comme si de rien n'était...

En 1969 un homme marcha sur la lune. Les demandes des riverains ne sont donc pas du tout compliquées à mettre en oeuvre et relèvent de la 'bonne gestion'.

"Sans désirs couteux, Sans envie / Vivre tout simplement sa vie, / Mais la garder inasservie." (9)

A suivre...

Cédric DARTOIS, porte-parole des 'Amis du Parvis de Laeken' (contribution collective, décembre 2021).

(1) Phrase attribuée à Guy DEBORD auteur de *La société du spectacle* (1967).

(2) Deux courts films de présentation (2 minutes) montés par 'les Amis du Parvis de Laeken' sont disponibles : sur youtube.com tapez dans le moteur de recherche 'Sauvetage fresque Annie Cordy'.

(3) Photo extraite de Twitter, septembre 2020.

(4) "Accord de majorité Ville de Bruxelles 2018-2024": le terme de 'participation' revient à 50 reprises décliné dans toutes ses sauces. Sans compter une floraison intempestive de termes comme 'initiatives citoyennes', 'co-construction de la Ville avec les habitants', etc. qui finalement ne veulent rien

dire comme le démontre cet article. Cet accord de majorité fait 174 pages, soit le double de l'accord de gouvernement fédéral (98 pages) !

(5) La « colonisation du monde vécu » comporte toujours un élément de manipulation, c'est-à-dire d'utilisation à leurs propres fins par les gérants du système, pour faire produire des résultats qui ne correspondent à aucune intention des habitants. Or, cette approche relève d'une conception typiquement antipolitique car elle abolit l'autonomie du politique en faveur de l'expertocratie, en érigeant les pouvoirs publics et les experts d'État en juges suprêmes des contenus de l'intérêt général et des moyens d'y soumettre les individus balayant ainsi la liberté et la capacité de jugement autonome des habitants d'un quartier. Historiquement, l'écologie politique avait pour vocation de renverser cette structure de domination, en permettant que les habitants qui débattent d'un projet qui les concerne directement soient les mêmes qui décident. Voir à ce sujet les écrits d'André GORZ et de Jürgen HABERMAS.

(6) George ORWELL opposait les manières de vivre des gens simples à la fois aux élites dirigeantes traditionnelles - égoïstes et incapables selon lui - et aux intellectuels donneurs de leçons. Emission radio "Avoir raison avec George ORWELL" par Brice COUTURIER sur France Culture, 3 juillet 2017.

(7) Pétition sur le site internet change.org (version française uniquement) : tapez 'Sauvetage fresque Annie Cordy' dans le moteur de recherche.

(8) Ce futur lieu Horeca dans la serre sera une concurrence déloyale, car subventionnée par de l'argent public. Bon nombre de lieux Horeca connaissent des difficultés liées au Covid-19 avec en plus des 'contrats de brasserie' très contraignants, et la précarité de la situation des employés dans ce secteur n'est plus à démontrer.

(9) Emile GUILLAUMIN: *La vie d'un simple* (1904).

